



> LE DESENCLAVEMENT DE MARIE-GALANTE

Depuis sa création, la Communauté de Communes n'a pas manqué une occasion d'attirer l'attention des autorités étatique, régionale et départementale sur la continuité territoriale.

Dans la communication qu'il a présentée le 18 janvier 2003 aux Assises sur les Libertés Locales, le Président de la C.C.M.G précisait : «*la continuité territoriale inter-archipel doit constituer la règle fondamentale de la nouvelle administration décentralisée*»

Le MEMORANDUM sur le Développement Economique de Marie-Galante publié en janvier 2008 ajoutait : «*La continuité territoriale inter-archipel est un enjeu majeur. C'est le moyen le plus efficace pour surmonter l'obstacle de la double insularité*»

En janvier 2009, en pleine crise sociale, le Président de la C.C.M.G et les 3 Maires proposaient que soit institué «*un service public du transport*» afin de régler la question cruciale de la marginalisation de Marie-Galante et des îles périphériques.

Si dans la Loi de Développement pour l'Outre-Mer, un traitement particulier a été réservé à ces îles, et si la Région a fait des efforts pour réduire le coût du transport, il manque une approche globale et définitive de cette question. Il s'agit notamment de faire baisser le coût du fret pour améliorer la compétitivité des commerces de Marie-Galante

Les socioprofessionnels, l'association des Maires, l'Etat, la Région et les élus de Marie-Galante se mobilisent pour trouver les formes juridiques adéquates et les financements nécessaires. L'idée d'un G.I.P (Groupement d'Intérêt Public) pour le transport semble avoir son chemin. Les solutions envisagées doivent avoir pour objectif la revitalisation de l'île. Selon les enquêtes réalisées, les usagers souhaitent que les horaires soient plus adaptés à leur besoin (départ de Marie-Galante en mi-journée) et que l'on puisse alterner les déplacements entre l'aérien et le maritime.

Page 1

- LE DESENCLAVEMENT DE MARIE-GALANTE
- EDITO

Page 2

- LE NOUVEAU CONTRAT DE PAYS : UNE NECESSITE
- LE PER : UNE NOUVELLE OPPORTUNITE
- LE LEADER EN ŒUVRE
- LA PAROLE À UN ARTISAN

Page 3

- BELLE ÎLE EN MER / MARIE-GALANTE : OÙ EN EST-ON ?
- LE FESTIVAL 2011 EN CHANTIER
- LE SITE PAYS MARIE-GALANTE : UNE VITRINE ET UN OUTIL

Page 4

- LE CISPD : POUR UNE MEILLEURE INSERTION DES JEUNES MARIE-GALANTAIS
- UN NOUVEL EXPLOITANT POUR LE SERVICE D'EAU
- PROPOSITION DES ÉLUS DE MARIE-GALANTE EN MATIÈRE INSTITUTIONNELLE
- L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CCMG AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER

EDITORIAL



D'abord compter sur ses propres forces. Ce principe est d'une actualité brûlante à Marie-Galante.

D'abord parce que l'Etat est de moins en moins prodigue et dispense avec parcimonie son aide. La logique libérale qui prévaut conduit progressivement à une réduction des services

publics.

Ensuite, en raison de la diminution drastique des moyens des collectivités majeures, les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont de plus en plus de mal à boucler leur plan de financement lorsqu'ils souhaitent investir.

La situation particulière de Marie-Galante la rend encore plus vulnérable par la discontinuité physique, administrative et politique dont elle souffre.

Il faut, dans ces conditions, renforcer nos capacités d'action. C'est tout le sens de la politique mise en place par la Communauté de Communes pour doter le Pays Marie-Galante de son propre document de programmation (Le contrat de Pays), pour développer ses animations (Festival, Transat...) et se forger une identité territoriale.

Pendant longtemps, nous avons vécu la double insularité comme un handicap. Cela l'est assurément, mais il nous appartient d'en faire un atout pour dégager une stratégie propre à Marie-Galante.

L'expérience des dernières années nous enseigne que l'unité est la condition sine qua non de tout succès.

C'est à ce prix que nous gagnerons la bataille du développement durable dans laquelle nous nous sommes engagés.

Harry SELBONNE

ECONOMIE

LE NOUVEAU CONTRAT DE PAYS : UNE NECESSITE

L'expérience du premier contrat de pays, signé en mai 2005, a permis de mettre en œuvre un plan d'actions sur la période 2005/2006 dans le cadre du DOCUP 2000/2006.

Aujourd'hui, il revient à la Communauté de Communes et aux Communes d'élaborer avec la contribution de la société civile le nouveau contrat de pays dans le cadre du programme opérationnel 2007/2013.

En raison de la mise en œuvre tardive du PO 2007-2013 et du mouvement social qu'a connu la Guadeloupe en 2009, la

préfecture a missionné au cours du mois d'octobre dernier un cabinet pour définir avec les « îles du sud » un plan de développement économique.

Pour Marie-Galante, la CCMG a présenté la réflexion qui devrait faire l'objet de la programmation d'actions du nouveau contrat de pays pour la période 2007-2013. Ce processus devrait aboutir à une contractualisation au cours du premier trimestre 2011. C'est plus qu'une nécessité compte tenu de la morosité ambiante résultant des effets de la crise économique.

DE LA SAVANE A L'ASSIETTE - VALORISATION DE LA VIANDE BOVINE LOCALE

Le 20 octobre dernier, la CCMG a répondu à la 2^e vague d'appel à projets lancée par la DATAR concernant les Pôles d'Excellence Rurale (P.E.R.). Cet appel à projets vise à soutenir des projets générateurs d'activité économique et de développement local en favorisant de nouvelles dynamiques territoriales.

Le projet de valorisation de la viande bovine du pays marie-galante, partant du constat de la saturation du marché bovin, vise à développer les expéditions vers la Guadeloupe continentale et à professionnaliser les éleveurs.

La CCMG reste en l'attente de la sélection définitive des lauréats qui devrait intervenir courant février 2011.

La valorisation de la viande bovine locale s'articule autour de trois axes :

Axe I : Améliorer les performances d'élevage ;

Axe II : Garantir la qualité sanitaire ;

Axe III : Promouvoir la commercialisation d'une viande labellisée.

Le plan d'actions projeté avec douze opérations souhaite mobiliser sur le territoire 2 432 225,00 €. Les bénéficiaires de ce dispositif sont les éleveurs, la COOPEMAG et la CCMG.

L'impact mesuré sur l'emploi révèle la création possible de 15 emplois directs permanents à temps plein et 63 emplois indirects. La mise en œuvre de ce programme pérenniserait l'activité des éleveurs et permettrait l'augmentation de leurs revenus.



LE LEADER EN ŒUVRE

« Les microprojets : une chance pour le développement durable du Pays Marie-Galante ». C'est le thème autour duquel s'est organisé le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Marie-Galante pour déployer la stratégie de développement de son territoire, dans le cadre du programme LEADER.

Ce programme permet ainsi de soutenir financièrement, à hauteur de 75 à 80%, des projets de moins de 50.000€. Depuis le 9 août dernier, l'équipe technique du GAL (composée de 2 agents de développement) assure l'animation et la gestion du programme LEADER. Elle est non seulement chargée d'aider les porteurs de projets au montage de leurs dossiers et de leurs plans de financement, mais aussi de mettre en œuvre une vaste opération de communication auprès du grand public.

C'est dans ce cadre qu'une rubrique LEADER a été créée sur le site Internet <http://www.paysmariegalante.fr>. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Communauté de Communes de Marie-Galante.



La parole à un artisan Béatrice PAMEOLE : FLEURISTE

1/ Comment se porte votre activité surtout après l'agitation sociale qu'a connue la Guadeloupe en 2009 ?

Bien avant la crise de 2009 le secteur de la fleuristerie connaissait quelques difficultés qui sont multiples. C'est une activité qui fonctionne bien lors des périodes festives et des diverses célébrations. On constate depuis un certain temps une baisse des ventes à l'occasion de ces festivités. En outre, le secteur est victime de la

concurrence déloyale des vendeurs occasionnels qui sont nombreux au moment des fêtes. De plus, les fleurs étant considérées comme un produit de luxe, le geste d'achat est moins fréquent dans un contexte de crise ce qui a accentué la morosité au niveau des fleuristes.

2/ Pensez-vous que l'année 2011 sera synonyme de reprise pour vous ?

On espère tous qu'elle sera meilleure pour tous les acteurs économiques du territoire. A mon niveau j'essaie de réduire mes frais de fonctionnement ainsi que mes charges d'approvisionnement surtout au niveau des accessoires.

3/ La CCMG a mis en place le programme leader qui a pour ambition de développer les micro-projets sur le territoire. Envisagez-vous de vous inscrire dans cette démarche afin de redynamiser votre commerce ?

Oui je pense que c'est une très bonne opportunité qui permettra aux artisans et autres socioprofessionnels de bénéficier d'un accompagnement technique afin de solliciter les soutiens financiers leur permettant de redynamiser leur activité.

4/ En votre qualité de président du GPAM (groupement des artisans de Mari-Galante), quels sont vos projets pour l'année 2011 en direction du secteur artisanal ?

Le GPAM poursuit sa démarche de développement et œuvre à la mise en place d'un secrétariat commun pour les artisans afin de proposer des services administratifs.

En matière d'animation, différents projets sont en cours notamment l'organisation d'une manifestation à savoir un rallye artisanal qui permettra de mettre en exergue les différentes activités et savoir faire des artisans de l'île.

LA TRANSAT BELLE-ILE EN MER / MARIE-GALANTE : OU EN EST-ON ?

Créée en 2007, la Transat Belle-Ile en Mer / Marie-Galante semblait, après deux éditions, avoir trouvé sa place dans les grandes compétitions nautiques. 2007 et 2009 furent de grands moments de rencontres et de partage entre les îles célébrées par la chanson de Laurent Voulzy. Cependant, un courrier de Pen Duick du 30 juillet 2010 adressé au Comité de Jumelage de Belle-Ile en Mer, faisait état du retrait de la B.P.E, le principal sponsor de l'épreuve. Depuis, aucune autre nouvelle. Il faut se rendre à l'évidence, le projet, dans sa forme initiale, est aujourd'hui en panne au moment où cette épreuve se faisait un nom et

que les populations s'approprièrent l'événement. N'ayant aucune information sur les raisons du retrait de la B.P.E, nous nous garderons de tout commentaire. Faut-il pour autant baisser les bras ?

Le jumelage entre les deux îles demeure et doit se renforcer.

Notre projet de développement du nautisme est plus que jamais d'actualité.

La promotion de nos territoires exige une réponse que nous nous efforcerons de fournir avec nos amis de Belle-Ile en Mer.

LE FESTIVAL TERRE DE BLUES 2011 EN CHANTIER



Après avoir illuminé Marie Galante à l'occasion de la 11^{ème} édition du Festival Terre de Blues, la Communauté de Communes a lancé, dès le mois de septembre, la préparation de la 12^{ème} édition. C'est ainsi qu'un comité de pilotage a été mis en place avec l'Office du tourisme afin de bâtir la programmation et de prévoir les modalités d'organisation du village et du festival. Cette 12^{ème} édition qui se tiendra

du 10 au 13 juin 2011 aura pour parrain le Dr Jack BADE, ancien sportif de haut niveau ayant par ailleurs longuement œuvré dans le secteur associatif. Par sa profession, il met ses compétences au service de la population de l'île. Le public continuera à être envouté par des sonorités venant des Etats-Unis, de l'Afrique et de la Caraïbe. Des innovations seront portées au village du festival avec une offre de services et de produits plus importante.

LE SITE PAYS MARIE-GALANTE : Une vitrine et un outil



Il y a 2 ans, la Communauté de Communes franchissait un pas important avec l'ouverture de son site internet "<http://www.paysmariegalande.fr>"

Au travers de ce nouvel outil moderne, l'ambition de la CCMG était de répondre à un besoin d'amélioration de sa lisibilité et de la communication sur ses actions en s'offrant une vraie vitrine numérique vers l'extérieur. Le site est aujourd'hui devenu la source d'information que chaque

foyer équipé, d'ici ou d'ailleurs, peut consulter afin d'obtenir renseignements et actualités sur le Pays Marie-Galante et ses communes.

Calendrier des permanences, charte de développement durable, compétences, actions, publications, élus, sont quelques uns des thèmes abordés par le site qui est également le point d'entrée du Système d'Information Géographique du Pays Marie-Galante, véritable base de données cartographique territoriale proposée au public à travers un accès libre.

Comme une bonne résolution, le passage à l'année nouvelle s'accompagnera d'améliorations notables sur notre site : photothèque et vidéothèque des événements Marie-Galantais, espaces dédiés aux informations pratiques communales mais aussi formulaires d'inscription à la Newsletter de la CCMG, nouveau support de communication pour une actualité encore plus régulière et dynamique de notre Communauté de Communes, directement dans votre boîte aux lettres électronique.

A très bientôt sur "<http://www.paysmariegalande.fr>"

UN NOUVEL OUTIL D'INSERTION : LE C.I.S.P.D

Assurer une meilleure insertion Sociale et Professionnelle des jeunes pour le Pays Marie- Galante est l'un des axes majeur sur lequel la Communauté de Communes de Marie-Galante souhaite porter ses efforts.

Cette ambition a pour objectif de contribuer efficacement à l'insertion de ces derniers, aux aspirations multiples mais sans expérience professionnelle véritable. Ayant peu de confiance en eux, manquant de repères, étant en voie de marginalisation, il faut les impliquer dans un projet de remédiation poursuivant un double objectif : **la lutte contre la désocialisation et la construction de l'identité**

Pour ce faire la C.C.M.G a pris la compétence de la prévention et a décidé d'installer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance(C.I.S.P.D). Un agent a été recruté pour mener à bien cette mission.

Cette instance partenariale se doit d'être un espace de concertation, de réflexion, de coordination, de propositions, d'animation et d'accompagnement de tous les acteurs de la prévention et de la sécurité autour d'un projet commun en direction de notre public cible (la jeunesse) afin de bâtir avec elle un projet de vie réaliste. Ce qui, de facto, en fait une priorité sociale pour le « vivre ensemble » sur notre territoire.

Un nouvel exploitant pour les services d'eau et d'assainissement de Marie-Galante

Les contrats de gestion des services publics d'eau et d'assainissement de la Générale des Eaux sont arrivés à échéance le 30 juin dernier. Bien avant ce terme, la Communauté de Communes avait lancé la procédure réglementaire de renouvellement de la délégation par affermage de ces services.

La Générale des Eaux, la CGSP et la Nantaise des Eaux Services ont été les trois gestionnaires de réseaux qui ont répondu à notre consultation.

Après analyse des offres et audition des trois candidats, les élus intercommunaux ont décidé en délibération du 3 juin 2010 de confier l'affermage des services à la société Nantaise Des Eaux Services.

Deux contrats de délégation ont été signés à cet effet avec l'entreprise le 7 juin 2010 pour une durée de 12 ans, à compter du 1^{er} juillet 2010.

La décision des élus est motivée par la volonté de préserver à la fois les intérêts des usagers et ceux de la Communauté de Communes.

Les engagements de la Nantaise Des Eaux Services sur les mesures à mettre en œuvre pour une amélioration des services et pour une meilleure tarification pour l'eau, mais également pour le service assainissement des eaux usées, ont été déterminants pour la signature des contrats.

LES ELUS MARIE-GALANTAIS ET LA REFORME TERRITORIALE

Le 17 novembre 2010 le Parlement adoptait définitivement le texte sur la réforme des collectivités locales. Celle-ci aura des conséquences non négligeables sur les institutions. Dans la perspective de l'application de cette réforme, il n'est pas inutile de rappeler les propositions faites par les Maires et le Président de la Communauté de Communes en 2003 :

La continuité territoriale inter-archipel L'érection de Marie-Galante en circonscription électorale pour en assurer la représentation politique dans les

Assemblée, quelque soit le mode de scrutin L'exercice de certaines compétences départementales et régionales par voie de délégation conventionnelle

Le transfert, au titre de l'expérimentation de certaines compétences relatives à la protection de l'environnement.

La mise en place d'un outil de relance économique spécifique

Ces propositions peuvent servir de base pour enrichir le débat sur la question de l'évolution institutionnelle si jamais elle se trouve posée.

LE PRESIDENT DE LA C.C.M.G, ELU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER

En application des nouvelles dispositions sur l'administration des hôpitaux, le Centre Hospitalier de Grand-Bourg est aujourd'hui géré par 3 structures :

- Un Directeur ● Un Directoire
- Un Conseil de Surveillance

C'est le mardi 30 novembre 2010 que se sont déroulées les élections pour la Présidence du Conseil de Surveillance. Le Président de la C.C.M.G, Harry

SELBONNE, seul candidat, a été élu au 1^{er} tour. Il devra dorénavant, avec le Conseil de Surveillance, contrôler la gestion du Directeur et demander des comptes régulièrement sur le fonctionnement du Centre Hospitalier. L'équipement sanitaire de Marie-Galante doit être mené de concert avec les actions de développement économique et social inscrites dans le Contrat de Pays.

SERVICES

Pompiers 18
Gendarmier 17
SAMU 15
EDF (sécurité, dépannage) 05 90 97 99 99

CAPESTERRE

Mairie 05 90 97 30 31
La Poste (Guichets) 05 90 97 45 60
Chambre d'agriculture 05 90 97 72 47
Police municipale 05 90 97 41 04
Conseil Général Guadeloupe
Antenne Marie-Galante 05 90 97 73 81
Office Municipal Culture et Sports 05 90 97 44 95

GRAND-BOURG

Mairie 05 90 97 90 08
Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) 05 90 97 77 36
Chambre d'Agriculture Région de Marie-Galante 05 90 97 71 67
Centre Local Action Sanitaire Sociale (C.L.A.S.S.) 05 90 97 07 52
Communauté de Communes 05 90 97 83 58
Espace Économie Emploi (E.E.E.) 05 90 97 56 94
Conseil Régional Antenne Marie-Galante 05 90 97 45 25
Direction Départementale Action Sanitaire Sociale Lutte vectorielle 05 90 97 95 61
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales 05 90 97 47 82
District Marie-Galantais du Football (D.M.G.F.) 05 90 97 74 83
France Telecom Services résidentiels 0800 01 49 71
Services professionnels 0800 01 69 71
Gendarmerie 05 90 97 68 68
Général des Eaux 05 90 97 90 77
Hôpital Sainte-Marie Morne Ducos 05 90 97 65 00
Beauremon 05 90 97 17 60
Impôts Accueil & Informations 0 820 32 42 52
Centre et Recette 05 90 97 90 11
La Poste (Guichets) 05 90 97 97 31
Office du Tourisme de Marie-Galante 05 90 97 56 51

SAINT-LOUIS

Mairie 05 90 97 04 61
Chambre de Commerce et de l'Industrie (C.C.I.) 05 90 97 17 04
Mission Locale pour l'Insertion et l'Emploi 05 90 97 11 79
La Poste (Guichets) 05 90 97 06 93

AGENDA Calendrier des permanences à la Communauté de Communes JANVIER 2011

• Agence Départementale d'Insertion (ADI)
Se renseigner au 05 90 84 66 29

• Inspection du travail :
Mardi 11

• Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Jeudi 13 / Jeudi 27

• C.A.U.E. (Conseils en Architecture, Urbanisme, Environnement)
Mercredi 19 (Informations et conseils aux particuliers et aux collectivités locales en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement)

• Planning Familial :
Le lundi et le vendredi.

• FONGECIF (Fonds de gestion du congé individuel de formation)
A préciser (Informations et conseils sur la formation aux salariés du secteur privé et aux titulaires d'un CDD)



LA LETTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MARIE-GALANTE

Adresse : BP 48 Rue du Fort 97112 Grand-Bourg. Téléphone : 05 90 97 83 58. Fax : 05 90 97 71 61.

Courriel : ccmg-president@wanadoo.fr Directeur de la publication : Harry Selbonne Rédaction : H. Selbonne, F. Cleonis, J.M. Pasbeau, P. Caneval, J.M. Poullier, A. Valencé, J. Méron, J.-C. Maes

Tirage : 6000 exemplaires sur papier recyclé. Réalisation : LIMPRIMERIE : 0590 94 67 66